

“Concordances”

Module 3

SECRÉTAIRE À LA FORMATION DU CIOFS

Chers frères et sœurs,
de l'Ordre Franciscain Séculier
Paix et bien

Le Secrétariat de la Formation du CIOFS continue de travailler à votre service, cherchant constamment à renforcer notre processus de formation et à soutenir nos formateurs.

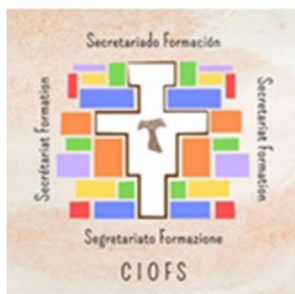
Le module 3, « Concordances », est consacré à la réflexion sur la Règle de l'OFS et vise à permettre aux membres de l'OFS d'approfondir leur compréhension de chaque article de la Règle par une lecture qui les aide à connaître et à méditer à partir des sources, afin de comprendre et d'approfondir leur sentiment d'appartenance aux dimensions chrétienne, franciscaine et ecclésiale. Il est entendu que tous ces aspects sont fondamentaux pour toute réflexion sur notre chemin de vie franciscain, non pas par une lecture isolée et décousue, mais bien par une lecture intégrée de la Règle et des sources citées.

- Au sens chrétien : L'Évangile
- Au sens franciscain : Sources et textes biographiques sur la vie de saint François d'Assise
- Au sens ecclésial : Textes du Catéchisme de l'Église catholique et paroles et réflexions du Saint-Père.

Ce matériel de formation est destiné à notre parcours de formation continue, et plus particulièrement aux formateurs.

Nous attachons une grande importance à l'approfondissement de notre compréhension de notre mode de vie, « Notre Règle », tout au long de notre existence. C'est pourquoi nous souhaitons proposer ce nouveau matériel à nos fraternités, sachant que nos formateurs peuvent contribuer à enrichir nos programmes de formation.

Vos frères et sœurs,



SECRÉTAIRE À LA FORMATION CIOFS

Silvia Noemi Diana OFS
Eremenciana Chinyama OFS
Fr. Stefan Acatrinei OFM Conv
Alonso Acevedo OFS
Diane Frances Menditto OFS
Mayara Ingrid Sousa Lima OFS

CONCORDANCES
Module 3
Secrétariat de la Formation du CIOFS
Ordre Franciscain Séculier

CHAPITRE II
LE CHEMIN DE VIE
Article 5 de la Règle de l'Ordre Franciscain Séculier

Le chapitre II de la Règle de l'OFS, intitulé « Chemin de vie », nous invite concrètement à vivre notre spiritualité au quotidien.

À la lumière de l'Évangile et en accord avec les écrits de saint François, notre législation et le Magistère de l'Église confortent notre choix franciscain.

Que les franciscains laïcs recherchent donc la personne vivante et agissante du Christ, **ARTICLE 5 DE LA Règle de l'OFS**

JÉSUS NOUS INVITE.

MATTHIEU 7:24-25

C'est pourquoi, quiconque entend ces paroles que je dis et les met en pratique sera semblable à un homme sage qui a bâti sa maison sur le roc. La pluie est tombée, les torrents sont venus, les vents ont soufflé et se sont déchaînés contre cette maison ; elle n'est pas tombée, car elle était fondée sur le roc.

SAINT FRANÇOIS NOUS INVITE...

Sixième exhortation de saint François – Sur l'imitation du Seigneur. Frères, considérons tous le Bon Pasteur, qui a souffert la passion de la croix pour sauver ses brebis. Les brebis du Seigneur l'ont suivi dans la tribulation et la persécution, dans la honte et la faim, dans la maladie et la tentation, et en toutes autres épreuves ; et pour cela, elles ont reçu du Seigneur la vie éternelle. Aussi, est-il honteux pour nous, serviteurs de Dieu, que les saints aient accompli ces œuvres et que nous, en les récitant, recherchions la gloire et l'honneur. (1)

LA RÈGLE OFS NOUS INVITE...

Art 5

Que les Franciscains séculiers recherchent donc la personne vivante et agissante du Christ dans les frères, dans la Sainte Écriture, dans l'Église et dans les actions liturgiques. Que la foi de saint François qui dicta ces paroles : « En ce siècle, je ne vois rien corporellement du très haut Fils de Dieu, sinon son très saint corps et son très saint sang » soit pour eux l'inspiration et l'orientation de leur vie eucharistique. (2)

LES CONSTITUTIONS GÉNÉRALES DE L'OFS NOUS INVITENT...

Article 9

1. La spiritualité du Franciscain séculier est un projet de vie centré sur la personne du Christ, et le cheminement à sa suite (la sequela), plutôt qu'un programme détaillé à mettre en pratique. (3)

L'ÉGLISE NOUS INVITE. CATECHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

Paroles et actions

1153 Une célébration sacramentelle est une rencontre des enfants de Dieu avec leur Père, dans le Christ et l'Esprit Saint, et cette rencontre s'exprime comme un dialogue, à travers des actions et des paroles. Certes, les actions symboliques sont elles-mêmes déjà un langage, mais il faut que la Parole de Dieu et la réponse de foi accompagnent et vivifient ces actions, pour que la semence du Royaume porte son fruit dans la bonne terre. Les actions liturgiques signifient ce que la Parole de Dieu exprime : à la fois l'initiative gratuite de Dieu et la réponse de foi de son peuple.(4)

LE PAPE NOUS INVITE AUJOURD'HUI.

Dans ce lien d'« obéissance et de respect » au Pape et à l'Église de Rome, il reconnaissait un élément essentiel de la fidélité à l'appel et de la réception du Christ dans l'Eucharistie ; c'est pourquoi il proclame sans hésitation le caractère indispensable de l'appartenance à l'Église. Vivez donc l'esprit de la Règle par l'écoute et le dialogue, comme le suggère le chemin synodal. Soutenez l'Église avec ténacité, réparez-la par votre exemple et votre témoignage, même lorsque cela semble le plus difficile !

« Lettre du Saint-Père François aux membres de la famille franciscaine à l'occasion du 8e centenaire de l'approbation de la bulle Règle (1223 - 2023) »(5)

POUR NOTRE PARCOURS DE RÉFLEXION :

- 1. Est-ce que je vis ma spiritualité en lien avec les Saintes Écritures et la liturgie ?**
- 2. Sommes-nous, en tant que Fraternité, conscients de l'importance de vivre ensemble à la lumière de la Parole de Dieu et de la liturgie ?**

Bibliographie :

Concordance législative OFS - 2013, Alonso Acevedo. OFS

- 1- 1- Éditions BAC, Écrits et biographies de saint François d'Assise, 1978
- 2- <https://ciofs.info/wp-content/uploads/2021/01/FR-Regle-OFS-s.pdf>
- 3- <https://ciofs.info/wp-content/uploads/2021/01/FR-Constitutions-Generales-OFS-s.pdf>
- 4- <https://www.vatican.va/archive/FRA0013>
- 5- <https://www.vatican.va/content/francesco/fr/letters/2023/documents/20231109-lettera-famigliafrancescana.html>

Mars 2026